

Planning scolaire, périscolaire et extrascolaire

	Lundi/Mardi Jeudi/Vendredi	Mercredi Vacances scolaire
07h45-08h35	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs
08h35-12h00	Temps scolaire	
12h00-13h35	Cantine	
13h35-16h30	Temps scolaire	
16h30-18h00	Accueil périscolaire	

Tarifs périscolaire et extrascolaire

	Lundi/Mardi Jeudi/Vendredi	Mercredi Vacances scolaire
07h45-08h35	0.50 €	Soumis à conditions
12h00-13h35	3.20 € ou 6.40 €	
16h30-18h00	2.00 €	

Mairie de Corte

Service Péri-Extrascolaire



2, Rue Colonel Feracci

20250 Corte

04.95.46.00.46

La ville de Corte propose aux enfants scolarisés dans ses écoles un certain nombre de prestations qui facilitent la vie des parents.

Les différentes prestations sont les suivantes

- Les accueils périscolaires : Garderie et Aide aux devoirs
- La restauration scolaire
- L'accueil de loisirs



Les accueils périscolaires

Les services fonctionnent dans chaque école pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire de Corte le lundi, mardi, jeudi et vendredi toute l'année scolaire.

La garderie du matin : L'accueil se fait de façon échelonné avant la classe de 7h45 à 8h30.

La garderie du soir : L'accueil se fait après la classe de 16h30 à 18h00, la sortie est échelonnée.

L'aide aux devoirs : Le service fonctionne uniquement pour les enfants des écoles élémentaires du **CE1 au CM2** le lundi, mardi et jeudi à compter du mois d'Octobre de 16h45 à 17h45 **sans sorties anticipées**. Avant et après ces horaires les enfants sont accueillis en garderie.

La restauration



La cantine scolaire est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi en **priorité** pour les enfants de **4 ans et plus** dont les **deux parents travaillent**.

L'accueil de Loisirs sans hébergement



L'accueil se fait à l'école maternelle Porette.

Il est ouvert tous les **mercredis** et durant les **vacances** scolaires de 7h45 à 18h00.

Afin d'avoir accès à ces services, les parents doivent inscrire préalablement leurs enfants du 11 au 25 juin 2019 (à l'exception du mercredi 12 Juin) et procéder au prépaiement trimestriel auprès du service péri-extrascolaire (2, rue colonel Feracci du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00).

Un imprimé d'inscription est joint à la présente. En cas de besoin, il peut être téléchargé sur le site de la Mairie rubrique Enfance – Périscolaire – Garderie Périscolaire, il peut également être retiré au bureau du service.

Les inscriptions et prépaiements doivent être renouvelés en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

Pour l'ALSH, les inscriptions se font toute l'année sur demande.